



FACILE À LIRE FICHE PRATIQUE A L'USAGE DES BIBLIOTHÈQUES



QU'EST CE QU'UN FONDS « FACILE À LIRE » ?

Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) se sont associés pour déployer sur le territoire français l'offre de lecture « Facile à lire », initiée dès 2013 par *Livre et lecture en Bretagne* pour les bibliothèques et médiathèques de Bretagne.

Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Elle peut également s'adresser aux primo-arrivants, qui ont un bon niveau de lecture dans leur langue mais ne maîtrisent pas le français.

Le « Facile à lire », c'est ainsi :

- des espaces identifiés, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, qui présentent une sélection d'ouvrages « faciles à lire » ;
- des ouvrages présentés de face ;
- de la médiation et un accompagnement partenarial, afin de faire venir des non-usagers à la bibliothèque.

L'offre de lecture « Facile à lire »

L'offre de lecture « Facile à lire » est issue d'une sélection réalisée par les bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité dans la production éditoriale courante. Elle fait l'objet d'une valorisation et d'un accompagnement auprès des publics en fragilité linguistique : personnes en situations d'illettrisme, de français langue étrangère ou d'alphabétisation, situations d'empêchement ou de handicap, etc.

LE FONDS « FACILE A LIRE » À LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU TARN-ET-GARONNE



Le meuble *Facile à lire* est prêté aux bibliothèques qui souhaitent développer ce fonds. **Dimensions** : Hauteur : 166 cm / Largeur : 90 cm / Profondeur : 60 cm.

Conditions d'emprunt :

- Les bibliothèques qui souhaitent emprunter le meuble devront remplir une fiche projet à télécharger sur le portail internet de la médiathèque, une convention sera ensuite établie.
- Le transport aller et retour est assuré par le personnel de la médiathèque.
- La durée de prêt est de 6 mois avec prolongement mensuel possible selon disponibilité.
- La MD82 prête avec le meuble, un minimum de 20 documents (jusqu'à 50 selon disponibilité). Ces documents seront repris en même temps que le meuble.
- Un accompagnement par un agent est proposé à l'installation du meuble afin d'aider la bibliothèque à repérer, dans son propre fonds, les documents pouvant être présentés dans ce meuble. La MD82 vous propose une grille d'analyse pour repérer plus facilement ces documents.



Conseils pour la mise en place :

- Il est nécessaire de proposer une durée de prêt plus longue pour les documents de ce meuble (élément à mentionner dans la communication autour de ce fonds).
- Dans la mesure du possible, choisir un emplacement visible, assez central et proposer un ou deux fauteuil, coussins, poufs... afin d'aménager un espace qui invite à feuilleter ce fonds tranquillement.
- Communication interne : mettre une affiche A4 ou A3 visible de l'extérieur de la bibliothèque pour présenter ce nouveau service.
- Vous pouvez également mettre en avant la ressource numérique *Français langue étrangère* de **Tout apprendre.com** : le cours *Reflex'Français Langue étrangère* s'adresse aux vrais débutants et offre tous les moyens indispensables pour acquérir ou approfondir les bases de la grammaire et du vocabulaire en français. L'apprentissage est axé sur les situations de la vie courante qui servent de prétexte pour introduire le vocabulaire, les fonctions et les constructions grammaticales de la langue.

Contenu du meuble :

- La MD82 fournit un minimum de 20 livres (jusqu'à 50 selon disponibilité) qui représente un panel complet des types de documents que l'on peut mettre dans ce fonds. Ces documents seront équipés du logo officiel *Facile à lire* afin de pouvoir les repérer facilement sur les rayonnages quand ils seront mélangés aux autres documents de la bibliothèque.
- La bibliothèque complétera avec des documents de son fonds. Il faudra renouveler ces documents tous les mois pour garder une attractivité à ce fonds (la MD82 pourra vous conseiller).
- Une partie du meuble sera réservée aux documents à destination spécifiquement des DYS.
- La bibliothèque pourra renouveler ce fonds en réservant des documents repérés *Facile à lire* sur notre portail (avec les facettes « genre » de la recherche du catalogue).

Pour vous aider :

Adresse du site « Facile à lire en Bretagne », vous y trouverez notamment des bibliographies :
<https://facilealirebretagne.wordpress.com/>

Quelques exemples de types de documents possibles :

romans classiques adaptés en album, CD textes lus, livres destinés aux Dys, livres animés, pop up, romans faciles avec vocabulaire simple, textes courts, livres avec dominance de visuels,

Communication externe :

- Les bibliothèques qui disposent d'un portail internet, d'une page facebook, d'un blog ou tout autre média mettront une information sur ce fonds. A défaut, cela pourra être sur le portail de la mairie.
- Elles enverront également un mail à tous les usagers inscrits, pour eux-mêmes ou pour qu'ils diffusent l'information autour d'eux.
- Elles communiqueront l'information à la presse locale.
- Elles devront contacter les associations susceptibles de relayer l'information auprès des publics visés (personnes en situation d'illettrisme, déficients visuels, migrants, dyslexiques, etc.).
- Elles feront distribuer un petit flyer par le biais des enfants à l'école.

Matériel de communication mis à disposition par la médiathèque départementale (à imprimer par vos soins) :

- Fichier PDF de l'affiche A4 ou A3 à mettre à l'extérieur de la bibliothèque
- Fichier PDF de la plaquette à destination des usagers
- Fichier PDF du logo à apposer sur vos livres

